

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MANOSQUE - 0401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/02/2026 - 574 - 2010 B 00229 - 522 635 911 - A.C.H.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A.C.H			ZI SAINT MAURICE		
SIRET	5	2	2	6	3
	5	9	1	1	0
	0	0	0	1	2
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
S.I.E DE MANOSQUE 132 BD DES COUGOURDELLES 04101 MANOSQUE CEDEX					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	782
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
COMAREX04 1220 ZONE INDUSTRIELLE SAINT MAURICE 04100 MANOSQUE Tél: 04.92.72.35.36		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 15/05/2025 Lieu MANOSQUE	
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature M. MELLAH Rachid	

Examen de conformité fiscale (ECF)

R.C.S. Manosque	
Greffé T.C. Manosque	
Procès Verbal de Dépôt	
N° 226171	Date 06/07/26
Le Greffier	



N° 2065 bis
2025

G	R..PARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMIL..S DISTRIBU..S
---	---

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un Établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a + h)

R. MUN. RATIONS NETTES VERS. ES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCI. T. S (si ce cadre est insuffisant, joindre un État du m/ me modèle)

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un État du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLAC.ES SOUS LE R.GIME SIMPLIFI...D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOS.EES c	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les récépissés, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de récépissés, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>A. C. H</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>ZI SAINT MAURICE</u>										<u>04100 MANOSQUE</u>							
Numéro SIRET * <u>5 2 2 6 3 5 9 1 1 0 0 0 1 2</u>										Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>							
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 4</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 3</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028	2 218	030	2 218											
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	2 218	048	2 218											
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070												
		Autres * (3)	072	1 172	074		1 172		1 048								
Valeurs mobilières de placement		080		082													
Disponibilités		084		086													
Charges constatées d'avance *		092		094													
Total II		096	1 172	098		1 172		1 048									
Total général (I+II)		110	3 390	112	2 218	1 172		1 048									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			2 000		2 000									
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126														
	Réserves réglementées*		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132												
	Report à nouveau		134			(15 071)		(14 340)									
	Résultat de l'exercice		136			(782)		(731)									
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142			(13 853)		(13 071)									
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154														
	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés		166			6 891		6 146									
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		172												
	Comptes courants d'associés		173			8 134		7 973									
	Autres dettes		175														
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176			15 025		14 118									
	Total général (I + II + III)		180			1 172		1 048									
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		A. C. H		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				Néant	*
A - R..SULTAT COMPTABLE		3 1 1 2 2 0 2 4				3 1 1 2 2 0 2 3							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210									
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214								
		biens											
		services *	217		218								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222									
	Production immobilisée *			224									
	Subventions d'exploitation reçues			226									
Autres produits			230										
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234									
	Variation de stock (marchandises) *			236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240									
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242		621		573					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		161		158					
	Rémunérations du personnel *			250									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252									
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)		255									
	Dotations aux provisions			256									
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259									
	Total des charges d'exploitation (II)				264		782		731				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(782)		(731)					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280									
	Produits exceptionnels	(IV)		290									
	Charges financières	(V)		294									
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		347									
	Impôts sur les bénéfices *	(VI)		300									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		(782)		(731)					
B - R..SULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314		782					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318									
	Provisions non déductibles *			322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999									
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997									
	Entreprise nouvelles (44. sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138			
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. sexes A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991			
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		992			
										342			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		352		354		782			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : *15...0.7.1 dont imputés sur le résultat :						360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		370		372		782			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A.C.H

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

TEAEMFLAIKE A CUNSEKVEK PAK LE DECLARANI.

Désignation de l'entreprise : A. C. H

Néant ☐ *

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☐ *

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	D..FICITS REPORTABLES	Déficits imputés	983			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	15 071	Déficits reportables	984	15 071
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860	782
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	15 853

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381								
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325								
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327								
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380								
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326								
N° du centre de gestion agréé	388								
Montant de la TVA collectée	374								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399								
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398								
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397								

5

Désignation de l'entreprise : A. C. H		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 5 2 2 6 3 5 9 1 1 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.C.H

ADRESSE (voie) ZI SAINT MAURICE

CODE POSTAL 04100

VILLE MANOSQUE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille MELLAH Prénom(s) Rachid

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 010163 N° Département Commune EL MADHER Pays

Adresse : N° Voie 1 Impasse de l'Estanquet

Code postal 84140 Commune MONTFAVET Pays

Titre (2) Mme Nom de famille MARCHAL Prénom(s) Nathalie

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 140465 N° Département 08 Commune MONTCY NOTRE D Pays

Adresse : N° 36 Voie Villa Colombine

Code postal 30133 Commune LES ANGLES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Sarl A.C.H.

ZI Saint-Maurice – 04100 Manosque

Au Capital Social de 2 000,00 €

RCS de Manosque (04) N°522 635 911

Résultats comptables de l'exercice 2024



- 📄 **Rapport de la Gérance**
- 📄 **Rapport spécial de la Gérance**
- 📄 **PV d'Assemblée Générale Ordinaire**

YIN TIR

RAPPORT DE LA GERANCE

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le compte de résultat
- Le bilan
- Le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

Activité de la société au cours de l'exercice

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le **chiffre d'affaires hors taxes**, s'est élevé à la somme de **0 €**, alors que pour l'exercice précédent, il était de **0 €**.

Le résultat net comptable se solde par un **déficit** d'un montant de **-782.00 €**.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le **total des produits** de l'exercice s'est élevé à **0.00 €** contre **0.00 €** pour l'exercice précédent.
- Le **total des charges** de l'exercice s'est élevé à **782.00 €** contre **731.00 €** pour l'exercice précédent.
- Nos **frais de personnel** sont nuls.
- Les **dotations au compte d'amortissement et provision** sont nulles.
- Le **résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels** se traduit par un **déficit** de **-782.00 €**.

Présentation des comptes

Au cours de l'Assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice s'est soldé par un **déficit** s'élevant à la somme de **- 782.00 €**.

A la réserve légale :	0,00€
Aux autres réserves :	0,00€
En report à nouveau :	-782.00€
En dividendes :	0,00€

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

Capital social :	2 000,00€
Réserve légale :	0,00€
Autres réserves :	0,00€
Report à nouveau :	- 15 852.64€
Situation nette :	- 13 852.64 €

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Indications complémentaires

Nous vous informons :

- ✓ Que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- ✓ Qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

Approbation des comptes et quitus au Gérant

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un **déficit de -782.00 €**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante au compte « **REPORT A NOUVEAU – SOLDE DEBITEUR** ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Selon l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous nous sommes efforcés de donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

La Gérance

M. MELLAH Rachid



1

RAPPORT SPECIAL DU GERANT
SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 31/12/2024

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

En application des dispositions des articles 223-19 et suivants du Code de Commerce, nous portons ci-après votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

NEANT

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées, lors de la prochaine assemblée générale.

La Gérance

M. MELLAH Rachid



PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'EXERCICE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin,

Les associés de la société **SARL A.C.H.**

Au capital social de **2 000,00 €**

Dont le siège social est fixé : **04100 – Manosque Z.I ST MAURICE n° 1220**, immatriculée au **RCS de Manosque (04)**, sous le **N° 522 635 911**, se sont réunis audit siège en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du **gérant**.

Sont présents ou représentés :

M. MELLAH Rachid, propriétaire de **100** parts numérotées de **1 à 100** ;

M^{me} MARCHAL Nathalie, propriétaire de **100** parts numérotées de **101 à 200**.

Soit un total de parts présentes de **200**

L'Assemblée est présidée par **M. MELLAH Rachid**, **gérant** de la société.

Le président déclare que l'Assemblée est valablement constituée. Il peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La séance débute à 14h00.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du **président** :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visé à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

La gérance déclare que ces mêmes pièces ont été mise à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus au Gérant,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Puis il donne la lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vue intervient.

Personne ne demande plus à prendre la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est accordée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

Les comptes ont été établis en respectant le plan comptable et les règles fiscales en vigueur applicables aux SARL. Ils font apparaître un **chiffre d'affaires H.T.** de 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constate un **déficit** s'élevant à **-782.00 €** et décide de l'affecter au compte « **REPORT A NOUVEAU – SOLDE DEBITEUR** ».

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée approuve les opérations intervenues entre Monsieur MELLAH Rachid et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} RESOLUTION

Investissements réalisés :

Il est rappelé aux associés que les investissements suivants ont été réalisés au cours de l'exercice : néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} RESOLUTION

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

MELLAH Rachid
Lu et approuvé



MARCHAL Nathalie
Lu et approuvé

